



## **DÉCLARATION DÉMANTÈLEMENT D'UN LOGEMENT ACCESSOIRE**

Je, \_\_\_\_\_  
*Nom complet de tous les propriétaires de la propriété*

De \_\_\_\_\_  
*Adresse, ville, province, code postal*

Déclare sous serment que :

- Je suis le (la) ou nous sommes propriétaire(s) d'une habitation unifamiliale isolée ou d'une habitation bénéficiant d'un droit acquis, comportant un logement accessoire tel que défini au règlement de zonage actuellement en vigueur.
- Ledit logement ne possède plus de cuisinière, de hotte de cuisinière, ni de prise électrique (incluant le boîtier dans le mur). De plus, un lien physique existe entre cette partie du bâtiment et le reste dudit bâtiment.
- Aucune adresse de correspondance n'est actuellement associée à cette partie du bâtiment ni ne le sera dans l'avenir.
- Aucun numéro de téléphone n'est actuellement associé à cette partie du bâtiment ni ne le sera dans l'avenir
- Dans l'éventualité où cette partie du bâtiment redevenait un logement accessoire, un certificat d'occupation et un permis de construction, le cas échéant, devraient préalablement être demandés à la Municipalité. Les dispositions applicables à ce moment seront celles qui seront exigées.

---

*Signature de tous les propriétaires*

Déclaration faite devant moi à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
jour de \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_\_.

---

*Signature d'un avocat, d'un notaire, d'un juge de paix ou d'un commissaire à l'assermentation\**

---

*Nom en lettres moulées de l'avocat, du notaire, du juge de paix ou du commissaire à l'assermentation*

La Municipalité de Saint-Amable se réserve le droit de procéder à la visite dudit bâtiment afin de valider la déclaration du propriétaire.

Une fausse déclaration fait perdre tous les droits de remboursement pour l'année courante ainsi que les années à venir et est passible de poursuites légales.

- **Des frais peuvent s'appliquer**